

En 2021, la consommation de soins de dentistes, qui recouvre notamment les soins prothétiques et conservateurs, dispensés en cabinet libéral et en centre de santé, s'élève à 13,9 milliards d'euros (6,1 % de la consommation de soins et de biens médicaux). L'activité a été particulièrement soutenue en 2021 (+22,5 %), en raison d'un rattrapage des soins après la crise sanitaire et de la mise en œuvre du 100 % santé. En 2021, le reste à charge des ménages pour ces soins s'établit à 14,9 %.

### La consommation de soins de dentistes en forte hausse en 2021

En 2021, la consommation de soins de dentistes s'élève à 13,9 milliards d'euros (tableau 1). Elle rebondit nettement : +22,5 % en valeur, après -7,0 %. Ce rebond s'explique essentiellement par les volumes (+25,6 %, après -9,8 % en 2020),

avec vraisemblablement un effet de reports de soins de 2020 sur 2021. En outre, la réforme du 100 % santé sur les prothèses dentaires a contribué à accroître la demande de soins. Cette réforme a également un effet modérateur sur les prix, en raison de l'intégration de 50 nouvelles prothèses dentaires amovibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le panier 100 % santé.

**Tableau 1** Consommation de soins de dentistes

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Soins courants</b>	<b>10 817</b>	<b>11 453</b>	<b>11 707</b>	<b>11 871</b>	<b>12 240</b>	<b>11 379</b>	<b>13 940</b>
Honoraires	10 552	11 182	11 461	11 611	11 950	10 864	13 624
Contrats et assimilés <sup>1</sup>	63	5	5	7	6	9	18
Prise en charge des cotisations DIPA <sup>2</sup>	203	266	242	253	283	263	298
						242	0
Évolution (en %)	3,0	3,2	2,2	1,4	3,1	-7,0	22,5
Prix (en %)	1,1	0,7	0,5	0,7	-0,9	3,1	-2,5
Volume (en %)	1,8	2,4	1,7	0,7	4,0	-9,8	25,6

1. Ce poste comprend les rémunérations liées aux contrats, les dépenses forfaitaires et les aides liées à la télétransmission.

2. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (fiche 2).

Lecture > En 2021, la consommation de soins de dentistes s'élève à 13,9 milliards d'euros, dont 13,6 milliards d'euros d'honoraires. Elle progresse ainsi de 22,5 % en valeur.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

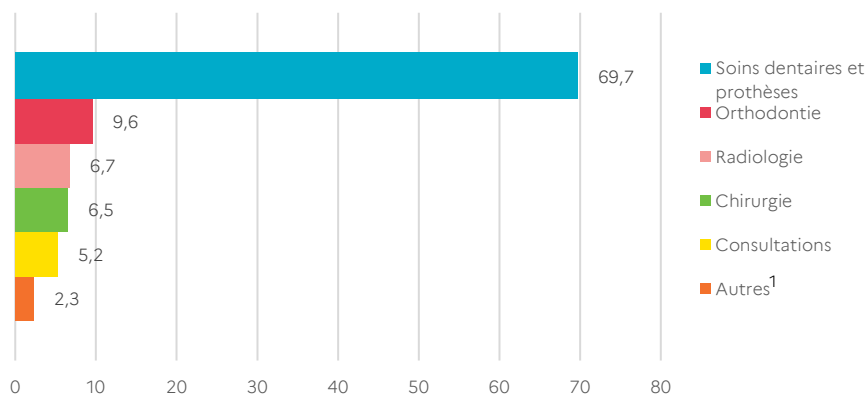
### Une hausse des soins dentaires et des prothèses en 2021

Les soins des dentistes sont composés en majorité de soins dentaires (détartrage, traitement d'une carie, dévitalisation, etc.) et de prothèses qui représentent 69,7 % de la consommation en 2021 (graphique 1). Viennent ensuite l'orthodontie (9,6 %), la radiologie (6,7 %), la chirurgie (6,5 %), et les consultations (5,2 %).

Les soins prothétiques progressent de 26,3 % en 2021. Ils sont portés en 2021 par un rattrapage des soins ainsi que par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du 100 % santé. La consommation de prothèses est portée par le dynamisme des volumes ; les prix des prothèses sont en baisse depuis la mise en place du 100 % santé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de nouvelles prothèses amovibles ont été intégrées dans le panier 100 % santé intégralement pris en charge par la Sécurité sociale et les organismes complémentaires.

**Graphique 1** Répartition des soins de dentistes en 2021

En %



1. Ce poste comprend les forfaits et contrats, la prise en charge des cotisations et le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (DIPA).

Source > DREES, comptes de la santé.

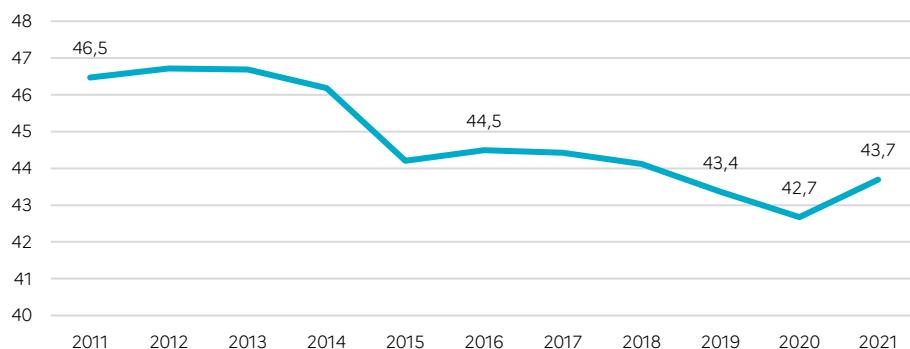
## Un taux de dépassement de nouveau en progression

Les dépassements représentent une part importante des honoraires des dentistes, mais sont globalement en baisse depuis une dizaine d'années. Après avoir atteint un point bas en 2020 (42,7 %), le taux de dépassement rebondit en 2021, à 43,7 % (+1,0 point) (graphique 2).

Cette augmentation du taux de dépassement moyen est notamment liée à la hausse du nombre de dentistes exerçant en secteur 2, donc ayant la possibilité de pratiquer des dépassements d'honoraires. Les stomatologues ont les plus forts taux moyens de dépassement parmi les médecins.

**Graphique 2** Évolution du taux de dépassement des soins de dentistes

En %



Note > Le taux de dépassement est défini par le montant total des dépassements rapporté au montant total des honoraires remboursables facturés par les médecins libéraux à honoraires libres (secteur 2).

Source > DREES, comptes de la santé.

## Une hausse du nombre de dentistes portée par les salariés autres que ceux exerçant à l'hôpital

Les effectifs des dentistes sont quasiment stables en 2021 (+0,2 % par rapport à 2020, *tableau 2*). Cette progression est principalement portée par les salariés n'exerçant pas à l'hôpital, majoritairement dans des centres de santé.

Entre 2012 et 2021, les effectifs des dentistes ont augmenté de 0,4 % par an en moyenne annuelle. Les effectifs de dentistes libéraux ont très peu augmenté ; la hausse est portée par les autres salariés (+2,7 % en moyenne annuelle). Près de 90 % des dentistes exercent en libéral.

## Un recul persistant des soins de dentistes en cabinet libéral

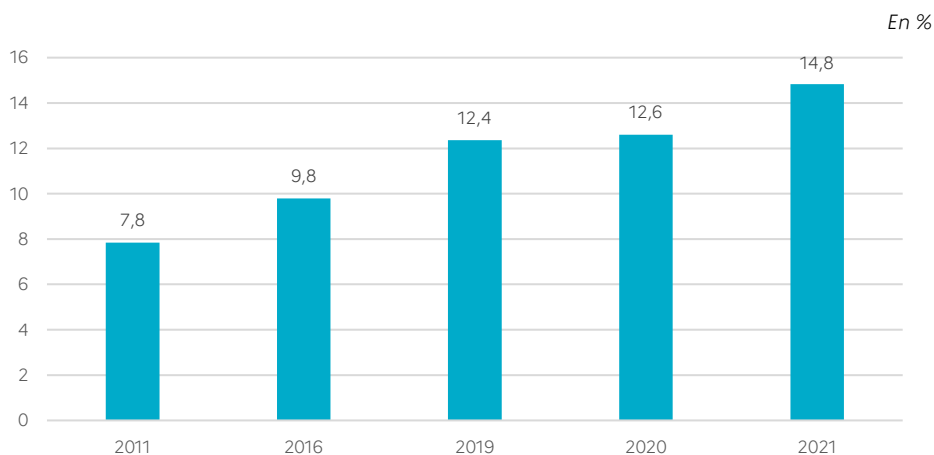
La part des soins dentaires effectués en cabinet libéral diminue depuis 2016 (de 90,2 % en 2016 à 85,2 % en 2021) au profit de ceux réalisés en centre de santé (14,8 % en 2021 contre 9,8 % en 2016) [*graphique 3*]. De fait, le nombre de centres de santé dentaire augmente ces dernières années. Depuis 2015, plusieurs dispositifs incitatifs mis en place par l'Assurance maladie visent à favoriser l'installation des dentistes en centre de santé. L'accord national des centres de santé 2015 permet, par le biais de contrats incitatifs, de maintenir et de favoriser l'installation en zone qualifiée « très sous-dotées » des centres de santé dentaires par le versement d'aides financières.

**Tableau 2** Effectif des dentistes

	2012	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021 (en %)	Structure 2021 (en %)
<b>Ensemble des dentistes</b>	<b>40 488</b>	<b>40 745</b>	<b>41 221</b>	<b>41 290</b>	<b>41 584</b>	<b>41 980</b>	<b>42 051</b>	<b>+0,2</b>	<b>100,0</b>
Salariés hospitaliers	365	406	464	635	640	649	706	+8,8	1,7
Libéraux et mixtes	36 704	36 822	37 080	36 817	36 996	37 155	37 014	-0,4	88,0
Autres salariés	3 419	3 517	3 677	3 838	3 948	4 176	4 331	3,7	10,3

Source > DREES, comptes de la santé.

**Graphique 3** Part des soins de dentistes effectués en centre de santé entre 2011 et 2021



Source > DREES, comptes de la santé.

## Les organismes complémentaires demeurent les premiers financeurs des soins de dentistes

En 2021, les organismes complémentaires demeurent les principaux financeurs des soins dentaires : ils prennent en charge 44,7 % de la dépense des soins dentaires. Cette part progresse pour la seconde année consécutive (+3,2 points en 2021), du fait notamment de la réforme du 100 % santé.

La part financée par la Sécurité sociale augmente en 2021 de +3,3 points, à 40,3 %, en raison du transfert des dépenses au titre de la

complémentaire santé solidaire (CSS) de l'État vers la Sécurité sociale.

Le reste à charge des ménages s'établit à 14,9 % de la dépense, en baisse de 1,4 point par rapport à 2020 (tableau 3).

Les effets de la réforme du 100 % santé en dentaire visant à réduire le reste à charge des ménages se concrétisent en 2021. Ainsi, les paniers proposés par cette réforme connaissent une baisse de leur reste à charge (et même un reste à charge à zéro pour le panier 100 % santé). ■

**Tableau 3** Répartition des dépenses de soins de dentistes par type de financeur en 2021

En millions d'euros

	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	5 617	40,3
État	19	0,1
Organismes complémentaires	6 228	44,7
Ménages	2 076	14,9
<b>Ensemble</b>	<b>13 940</b>	<b>100,0</b>

Source > DREES, comptes de la santé.

### Encadré Tarification des soins de dentistes

Trois modes de tarification des soins dentaires coexistent :

- les consultations et les soins préventifs et conservateurs sont facturés au tarif opposable et pris en charge à 70 % par l'assurance maladie obligatoire (AMO). Les dépassements ne sont pas autorisés sur ces types de soins ;
- les soins prothétiques et ceux d'orthodontie commencés avant le 16e anniversaire du patient sont facturés le plus souvent avec dépassements. L'AMO prend en charge 70 % du tarif opposable ;
- les soins de parodontologie, d'implantologie et ceux d'orthodontie débutés après 16 ans font l'objet d'honoraires totalement libres. Ces actes ne sont ni inscrits dans la classification commune des actes médicaux (CCAM), ni remboursés par l'AMO. Ils sont cependant partiellement pris en charge par certains organismes complémentaires.

Cette dernière catégorie de soins non remboursables se développe. Ils sont très mal mesurés par la statistique publique, en raison de leur non-inscription dans la CCAM. En conséquence, leur estimation dans les comptes de la santé est fragile.